

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1996

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Bilan de la concertation
préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1996**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La ville de Rillieux la Pape bénéficie, dans le cadre de la politique nationale des Grands Projets de Ville (GPV), d'un dispositif de renouvellement urbain.

Le tènement des Balcons de Sermenaz, ancien terrain militaire, est situé sur la partie inachevée de la zone urbaine prioritaire (ZUP) qui aurait dû initialement s'étendre jusqu'aux limites départementales.

Le projet urbain approuvé dans le cadre du GPV propose d'y composer un quartier situé en entrée de ville, entre l'avenue Leclerc et la zone d'activités de Sermenaz, avec une accroche aux quartiers existants comme celui du Maréchal Lyautey, support d'un projet de renouvellement urbain.

Un programme d'études de faisabilité opérationnelle a été réalisé afin de définir les conditions urbaines, techniques et financières du projet d'aménagement et de vérifier les modalités de réalisation de l'opération. Celle-ci s'inscrit dans la politique globale de la Communauté urbaine en termes de développement durable, avec une prise en compte des aspects sociaux (concertation autour du projet et actions du GPV, diversification de l'offre de logements) et des aspects environnementaux (politique des déplacements, gestion de l'eau, qualité environnementale des bâtiments).

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- offrir une diversité de typologies d'habitats et favoriser la mixité sociale,
- permettre une relation forte avec le bâti existant à partir de la place Maréchal Lyautey,
- améliorer le maillage viaire par différentes actions :
 - . articuler les voies publiques et le mail projetés avec le réseau de voirie de la ville nouvelle,
 - . conforter l'axe Teyssonnière pour une entrée depuis le parc dans le nouveau quartier et ainsi faciliter l'accès à la ville nouvelle depuis le quartier des Brosses,
 - . affirmer une liaison douce, en limite d'urbanisation, dans le prolongement des cheminements existants pour favoriser la relation du nouveau quartier avec le parc,
 - . mettre en valeur la topographie du site par l'intermédiaire d'une voirie en balcon.

Le projet devrait permettre d'accueillir un programme de construction d'environ 39 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON). Cette offre de logements sera développée à travers des programmes intermédiaires et des programmes collectifs.

Le projet d'aménagement est basé sur un réseau viaire en diagonale, mettant en relation l'avenue de l'Europe et le futur parc de Sermenaz. L'opération des Balcons de Sermenaz sera ainsi traversée par une large coulée verte aboutissant au futur parc. Celle-ci sera prolongée au nord-ouest par un nouveau traitement des abords du gymnase et du collège ainsi que par une promenade bordant la place Maréchal Lyautey.

Par délibération n°2010-1497 du 31 mai 2010, le conseil de Commuanuté a approuvé les objectifs poursuivis par le projet et autoriser monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable.

La concertation préalable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, au sens de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, a été ouverte le 10 juin 2010 et clôturée le 8 décembre 2010. L'information du public a été effectuée par voie de presse (Le Progrès du 24 novembre 2010). L'avis émis par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur l'étude d'impact a été mis à disposition du public dans le cadre de cette concertation préalable du 24 novembre 2010 au 8 décembre 2010, l'information ayant également été diffusée par voie de presse (Le Progrès du 24 novembre 2010).

Aucune remarque n'a été formulée par le public dans le cadre de cette concertation préalable.

Par conséquent, il est proposé de lancer, dès le premier trimestre 2011, la procédure de consultation des aménageurs ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2010-1497 du 31 mai 2010 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable du projet d'aménagement des Balcons de Sermenaz à Rillieux la Pape, réalisée au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

2° - Décide le lancer la procédure de consultation des aménageurs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.